

COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

ÉPREUVE COMMUNE ÉCRITE

Thibault BRIERA, Marion CHERON, Marion DIEUDONNE, Elie DOUGE, Clémence DOUTEAU, Valentine ERNE-HEINTZ, Gabrielle ESCAICH, Aurore GARY, Théo GUIDAT, Sylvain LAURENS, Stéphane LAVOPIERRE, Benjamin LEMOINE, Séverine MENGUY, Françoise RAULT Théodore REGNIER, Hugo SUBTIL, Victoire SESSEGO, Margot VASQUES.

Coefficient : 3 ; Durée : 6 heures

SUJET

Peut-on concilier justice sociale et défense de l'environnement ?

Commentaires généraux

Le jury souhaite adresser ses chaleureuses félicitations à l'ensemble des candidates et candidats, ainsi qu'à leurs enseignantes et enseignants, pour la qualité remarquable qui imprègne l'ensemble des compositions. Si le sujet abordait une question d'actualité brûlante, il n'en demeurerait pas moins exigeant à traiter, et c'est avec une admiration certaine que le jury a pu constater l'enthousiasme intellectuel avec lequel la plupart des candidat.es ont abordé la question environnementale.

Bien que le jury ait relevé un nombre accru de copies demeurées inachevées faute de temps, il est indéniable que, dans la majorité des cas, la compétence dans l'accomplissement de l'exercice a été des plus remarquable : les introductions furent rigoureusement problématisées, les différentes parties étaient harmonieusement équilibrées, et les conclusions étaient synthétiques et éloquentes. Les références et les exemples évoqués ont été d'une grande diversité et ont témoigné d'une culture générale profondément enracinée dans les sciences sociales, aussi bien en économie qu'en sociologie.

Ceci étant précisé, les notes finales sont le fruit d'une double évaluation par un correcteur économiste et un correcteur sociologue. Elles sont aussi le fruit d'une harmonisation finale et d'un étalonnage des copies sur une échelle complète de notations. Elles peuvent donc sembler rudes aux candidat·es. La logique du concours et le nombre de places limitées ouvertes dans chaque établissement incitent les correcteurs à porter l'attention sur des critères qui ne sont pas uniquement formels mais aussi propres à l'esprit de l'épreuve. Ainsi, une composition de qualité, appréciable en fonction des références mobilisées en économie (ou en sociologie), peut être désavantagée si elle ne fait preuve d'aucune réflexion liée à l'autre discipline. L'équilibre des références entre l'économie et la sociologie revêt une importance capitale aux yeux des évaluateurs. Il convient de souligner qu'aucune copie soumise à la rigueur de cette double évaluation ne peut se voir octroyer plus de 4 points d'écart par chacun des correcteurs. Ceci signifie que, quelle que soit la discipline préférée du correcteur, une attention particulière est accordée à la présence de cette double composante référentielle dans chaque copie corrigée.

L'intitulé du sujet était cette année : « Peut-on concilier justice sociale et environnement ? ». Le dossier contenait huit documents invitant les candidat·es à articuler la question des pratiques réelles écologiques (tri sélectif, déplacement en avion etc.) avec les propriétés sociales des individus. Il contenait également des documents autour de mobilisations trans-classes sur les enjeux des pesticides ou les pollutions industrielles. Certains documents renvoyaient aussi à la question de la justice fiscale (gilets jaunes, chèque carburant etc.). Comme l'an passé, les copies qui n'ont pas suffisamment défini les termes dans l'introduction se sont trouvées pénalisées car leur développement souffrait d'une certaine imprécision dans le propos (notamment en raison de la notion polysémique de « justice sociale » qui ici appelait à une définition propre aux sciences sociales et donc notamment liée à la question des inégalités).

Malgré ces difficultés, les candidat·es ont dans l'ensemble plutôt bien réussi l'exercice. L'épreuve de sciences sociales concernait cette année 1008 candidat·es (contre 1089 l'an

passé). La moyenne générale des notes attribuées est en hausse pour la deuxième année consécutive et se situe à 10,12 / 20 (contre 9,96 l'an passé). L'écart type est de 3,2 et la médiane parfaitement située à 10. Enfin, 15,79% des copies (n=168) ont obtenu 14 ou plus.

Comme chaque année, ce rapport propose une lecture et une analyse du sujet reposant sur l'évaluation croisée des copies par les membres du jury et sur les différentes réunions d'élaboration des sujets et d'harmonisation des critères de correction.

Le jury souhaite souligner que l'analyse du sujet élaborée dans ce rapport ne doit pas être considérée comme un modèle unique de corrigé. Ce qui est avant tout rassemblé ici, ce sont les attentes en matière de problématisation en lien avec le programme de la filière BL. Les perspectives de lecture attendues par les correcteurs pour chaque document du dossier sont énoncées à la suite de la section suivante. Toutefois, il est important de noter qu'il existait plusieurs approches possibles pour aborder le sujet et exploiter le contenu du dossier documentaire de diverses manières.

Analyse du sujet, notions et développements attendus

Le sujet n'était pas facile à traiter car il faisait appel à des compétences transverses dans le programme B/L : « Les dimensions spatiales de la stratification sociale », « La dimension sociale de la consommation », « Statuts, professions, classes sociales », « Mobilisation, groupes d'intérêt, mouvements sociaux », « Les choix intertemporels du consommateur et du producteur », « Les grands indicateurs macroéconomiques », « Les fonctions de consommation, d'épargne et d'investissement », « L'équilibre macroéconomique », « Les pouvoirs publics », « la construction des problèmes publics », « Justice sociale, redistribution, protection sociale », « Différences, inégalités, discriminations, ségrégations », etc.

Mais le jury en a tenu compte et n'a pu que constater l'attrait des candidat·es pour la question environnementale et leur capacité à puiser dans le programme pour définir les termes du sujet en renvoyant aux grands enjeux et aux notions classiques en sciences sociales. Beaucoup de copies ont su proposer un plan équilibré articulant approches économiques et sociologiques des enjeux environnementaux.

Définition des termes du sujet

L'introduction est censée être à la fois la partie de la copie où s'élabore la problématisation et où les termes du sujet sont définis. Les bonnes copies sont celles qui ne se limitent pas à poser

des définitions philosophiques des notions mises en avant dans le sujet mais cherchent à en donner des définitions ancrées dans les sciences sociales.

❖ Pour définir l'environnement :

Une partie du programme pouvait amener à définir l'environnement sous la forme d'un bien commun, d'un bien public, d'un bien non marchand ; mais aussi à l'appréhender sous la forme d'une externalité. Il était également possible de raisonner en termes de flux (des ressources renouvelables ou non) ou en termes de stocks (un capital naturel, épuisable). Les candidat·es pouvaient aussi réfléchir à la notion de soutenabilité en opposition à celle de durabilité (nature *versus* bien environnemental). À partir du programme, il était également possible de faire référence au développement durable avec ses trois volets : économique, social, environnemental.

Sous un angle complémentaire, il était possible de définir l'environnement comme un cadre de vie, un milieu où s'ancrent des interactions et qui peut être le support de liens sociaux. Il était également possible de poser la question des inégalités face aux mobilités ou à la santé en lien avec l'enjeu posé par l'exposition différenciée aux pollutions (document 7).

❖ Pour définir « la justice sociale » :

A minima, était attendue une référence aux inégalités sociales. Selon les critères retenus pour définir la justice, les inégalités peuvent être plus ou moins tolérées par les citoyens et les pouvoirs publics. Sans qu'il soit attendu une définition unique de ce qui est juste, les bonnes copies ont su distinguer différentes acceptions de la justice sociale articulant les notions d'égalité, de légitimité et d'équité.

La justice sociale ne se limite pas seulement à sa dimension économique (la distribution des revenus). Les bonnes copies ont souligné qu'il était nécessaire de prendre en compte la dimension politique (capacité à faire reconnaître ses droits, à exprimer sa voix), mais aussi les enjeux de dignité, d'inclusion ou de santé. Le corpus de documents invitait à articuler plus largement la notion de justice sociale avec la question des conditions d'existence (notamment le document 8). Plusieurs copies ont aussi de façon pertinente fait référence aux générations futures (l'environnement étant alors aussi perçu comme un bien à transmettre). Certaines copies l'ont envisagé comme un bien compensable, substituable dans une fonction d'intérêt collectif, ont évoqué l'idée de « lutte des âges ». Enfin, plusieurs copies ont d'emblée souligné la dimension spatiale des inégalités :

- Inégalités des territoires face au risque climatique et aux risques environnementaux (Nord / Sud...).
- Inégalités dans les capacités des groupes sociaux à mobiliser l'argument de la défense de l'environnement pour préserver leur propre cadre de vie, au détriment parfois d'autres citoyens (là encore le document 8 était important).

❖ Enfin le sujet mettait en avant une « possibilité » :

« Peut-on » équivaut à « a-t-on la possibilité de », « a-t-on la capacité réelle de ». Deuxièmement, « peut-on » renvoie à la question de savoir « a-t-on le droit » ou « a-t-on la légitimité ». En découlait la nécessité de réancrer dans la société ces enjeux : dans quelle mesure les pouvoirs publics ont-ils un rôle dans l'articulation de ces deux notions ? Les citoyens ont-ils la possibilité de produire une définition concurrente ou effective des définitionsexistantes ? Il fallait de toute façon dénaturer ce « on » et l'inscrire dans la société : la réponse n'est pas la même à cette question selon les groupes sociaux, le rapport à l'État, la plus ou moins grande distance à la fabrique des politiques publiques, etc.

Comme pour l'an passé, les meilleures copies sont celles qui ont su intégrer une démarche de problématisation à la définition des termes du sujet, celles qui ont cherché à affiner les définitions en ouvrant autour de chaque terme clé une série d'enjeux classiques pour les sciences sociales. De ces éléments de définition, découlait dans un second temps plusieurs problématisations possibles.

Problématisation

En mettant en tension deux notions se situant en apparence sur deux registres différents (« justice sociale » d'une part et « environnement » d'autre part), le sujet appelait nécessairement à présenter les contradictions superficielles ou plus fondamentales entre ces deux impératifs. Dans quelle mesure, prioriser un de ces deux impératifs reviendrait tant pour les citoyens que pour les pouvoirs publics à abandonner l'autre ? Une définition médiatique de ces enjeux a tendance à opposer systématiquement les deux termes en présentant plusieurs faits d'actualité sous l'angle d'une impossible conciliation entre la défense de l'environnement et la justice sociale : la crise des gilets jaunes est parfois présentée comme une crise liée à la seule augmentation des coûts du carburant et à l'écotaxe, la décarbonation de l'économie est présentée comme un risque d'accroissement de la désindustrialisation et du chômage ouvrier, l'imposition de normes environnementales est présentée comme étant l'imposition de normes

morales opposées aux modes de vie des classes populaires, etc. L'ensemble des documents du corpus invitait à nuancer ces cadrages médiatiques à partir de travaux de sciences sociales. Il était facile de construire un plan ternaire ramassant l'essentiel de l'argument et des documents et beaucoup de candidat·es ont fait ce choix.

En partie 1, on pouvait rappeler que, certes, la taxe carbone peut affecter dans de plus fortes proportions les classes populaires (document 3) car leur mode de vie est plus dépendant de la voiture et que la part prélevée en fonction de leur revenu plus réduit est importante. Le lump-sum peut compenser un peu ce phénomène mais ne prend pas vraiment en compte la structure des dépenses par ménage (document 4). À l'opposé de l'échiquier social, les classes supérieures affichent plus volontiers leur bonne volonté environnementale et disent vouloir réformer leurs pratiques (document 2) et le vote écologiste est plutôt porté par une population urbaine et plus diplômée (document 5).

Mais, dans une seconde partie, les candidat·es pouvaient rappeler qu'à l'opposé les classes populaires n'ont pas des pratiques de consommation ou des modes de vie si éloignés des impératifs de défense de l'environnement (comme en témoignent les chiffres de l'INSEE donnés dans les documents 1 et 2). Il existe aussi des configurations sociales ou des fractions des classes populaires alliées à des experts qui se mobilisent pour préserver leur cadre de vie (document 7). Il faut donc actualiser cette notion de justice sociale au regard de ces réalités et nuancer ce propos en abordant la question des conditions concrètes d'existence.

Dans une troisième partie, les candidat·es pouvaient alors rappeler qu'il existe des configurations sociales où l'articulation entre justice sociale et environnement ne se pose pas dans des termes antagonistes. Il pouvait être donné l'exemple d'une surexposition des classes populaires à des dangers liés à la pollution industrielle (document 8) et donc l'existence de configurations où la justice sociale peut passer par une amélioration rapide du cadre de vie de ces dernières pour qu'elles ne soient pas mises en danger. Asseoir la justice sociale au sens large, comme le souligne le texte de Deldrève, peut parfois passer par une remise en cause de processus de ségrégations urbaines qui confinent les classes populaires dans des zones industrielles. De façon générale, les meilleures copies sont celles qui ont construit un plan mettant en tension cette notion de justice sociale en y incluant dans une troisième partie l'idée que la « justice sociale » pouvait être amendée et aussi contenir dans certaines configurations sociales une amélioration du cadre de vie pour les agents les plus dominés.

Des copies toutes aussi bonnes ont choisi une architecture différente. Certains candidat.es ont préféré embrayer sur une troisième partie montrant comment l'intervention de l'État accentuait généralement les contradictions entre les deux termes (en utilisant le document 4 pour construire cet argument et en l'étayant avec d'autres exemples). D'autres, ont choisi de laisser ouverte la tension entre « environnement & social » en montrant qu'il s'agissait d'un objet de dispute entre les acteurs, les organisations et les mouvements sociaux eux-mêmes et sans chercher à trancher : dans quelle mesure l'espace social constitue comme problème ou contradiction ces deux impératifs et dans quelle mesure d'autres configurations voient émerger une conciliation entre les deux termes ? Dans le même esprit, quelques copies de qualité ont cherché à montrer comment ce cadrage antagoniste pouvait être affirmé ou au contraire dépassé en fonction des capacités inégales des groupes sociaux à porter leurs intérêts et à faire entendre leur voix. Dans cette perspective, le cadrage du problème environnemental et la façon dont il s'articule avec la question des inégalités sociales dépend d'un rapport social qui est d'abord situé dans le champ de la représentation politique. Quelques copies suivant la même idée ont plutôt mis l'accent sur la responsabilité des agents dominants sur le plan économique et ont relié la question des nuisances environnementales au capital social et à la capacité d'influence et de prise sur les politiques publiques des couches supérieures.

Enfin, adoptant un ton plus macro-économique, certaines copies ont – sans en faire la seule architecture de la problématique – développé des réflexions sur la dynamique du système capitaliste et ses contradictions fondamentales face à l'enjeu environnemental. D'une manière générale, a été valorisée la capacité de certaines copies à montrer comment la question de la "justice sociale" et des inégalités est prise, encadrée, dans un régime / ordre macro-économique donné. Encore une fois, plusieurs cheminements étaient possibles pour construire une problématique rassemblant toutes les pistes soulevées par le corpus de documents.

Pièges à éviter

- Certaines copies ont été pénalisées car elles étaient trop proches d'une lecture linéaire des documents. Cela conduisait à paraphraser le contenu des documents et à juxtaposer des idées sans problématisation cohérente. Les arguments contenus dans les documents n'étaient pas mis en perspective et reliés à un socle de références générales et propres aux sciences sociales.

- Peu de copies intégraient le rôle possible des pouvoirs publics au-delà de la taxe carbone et de la dimension fiscale. Le pouvoir de régulation de l'État sur l'économie était rarement envisagé sous d'autres aspects. Rien n'empêchait pourtant les candidats d'évoquer d'autres modes de régulation « macro » des intérêts économiques et sociaux antagoniques.
- Autre piège lié à cette sous problématisation du rôle des pouvoirs publics : dans certaines copies la lutte contre les inégalités sociales était présentée comme étant synonyme de défense d'un modèle économique productiviste alors que d'autres documents amenaient à nuancer cette idée (comme le document 2 montrant les pratiques de tri et de covoiturages comme étant très répandues dans les classes populaires ou le document 8 illustrant l'exposition des classes populaires aux pollutions industrielles) et à complexifier les descriptions des configurations sociales.
- Comme l'an passé, l'élaboration d'une troisième partie a posé problème à certains candidat.es. Certaines copies se limitent en troisième partie à établir des "programmes d'action" (souvent pour répondre à des problématiques du type : "comment concilier justice sociale et protection de l'environnement ?"), en proposant des "solutions" (qui vont des mesures redistributives à la sortie du capitalisme). Souvent, les candidat.es ont été mis sur cette piste (peu probante) par l'utilisation du document 5. Cela a donné lieu à des troisièmes parties très prescriptives et souvent un peu hors sol (n'évoquant pas par exemple les enjeux de coordination des politiques de préservation de l'environnement, ou les conflits d'intérêt et des rapports de pouvoir). Il était vraiment préférable de tenter de revenir sur cette notion de justice sociale en montrant que dans certaines configurations, elle allait de pair avec la question de l'environnement.
- Pire encore, le manque de réflexion sur la polysémie du terme justice sociale a conduit certains candidats à confondre la justice sociale et l'efficacité économique, sans que ce postulat ne soit questionné. Cela conduisait à réduire les inégalités sociales à la question des inégalités de revenus et cela créait un lien mécanique entre l'idée de performance économique et de « juste » distribution des revenus qui va rarement de soi dans la réalité.
- Certaines copies ont aussi pâti d'une lecture un peu stratégiste de Pierre Bourdieu, comme si les comportements des classes dominantes cherchaient nécessairement à se distinguer « en prenant l'avion » ou en adoptant des modes de vie ostentatoire (à partir d'une lecture un peu rapide là aussi de Veblen). Or ces pratiques renvoient aussi à des modes de vie professionnels par exemple et il s'agit aussi de styles de vie qui sont ancrés profondément dans les rationalités des acteurs et pas seulement mus par une distinction superficielle vis-à-vis des classes populaires.

Commentaire des documents du corpus

Document 1 – L'influence du niveau de vie sur les pratiques environnementales des ménages

Le premier document était un extrait de *Insee Références* rédigé en 2017 par Eric Pautard et intitulé « Les acteurs économiques et l'environnement ». Ce premier tableau présentait l'influence du niveau de vie sur les pratiques des ménages. À partir d'odds ratio comparant les enquêtés au niveau de vie les plus élevés à ceux ayant le niveau de vie le moins élevé, il listait un nombre non négligeable de pratiques des ménages en lien avec la question environnementale. Il ressortait de ce tableau que les enquêtés disposant de niveaux de vie plus élevés ont des conduites plus coûteuses en termes d'environnement et qu'ils en ont conscience. Le document permettait de faire le lien entre le pouvoir d'achat, le niveau social et les pratiques effectives en matière d'environnement. Les enquêtés les plus aisés ont moins recours au vélo ou aux transports en commun, ils parcourent plus de kilomètres avec des voitures motorisées, se déplacent plus volontiers en avion, consomment plus d'eau dans leur foyer, font peu attention au chauffage et consomment aussi beaucoup plus de viande.

Il était attendu des candidat.es qu'ils explicitent le fait que les agents qui ont le niveau de vie le plus élevé sont aussi ceux qui exploitent le plus l'environnement et qui consomment ou sont prêts à consommer des produits de la consommation durable, par rapport au premier décile. Il était également attendu qu'ils soient capables de conduire la lecture d'un odds ratio.

Pièges ou contresens courants sur le document 1 :

- L'écueil le plus courant consistait à avoir une lecture monolithique du document 1 (souvent couplée avec le document 2), en ne soulevant pas la contradiction entre les aspirations et l'empreinte carbone réelle des ménages les plus riches. Le document 1 montre certes que les classes aisées ont plus de pratiques polluantes mais elles se disent aussi prêtes à payer plus cher certains produits pour protéger l'environnement ou à changer leur mode de consommation d'énergie. Ce document a souvent été utilisé dans une première sous-partie de partie I où les deux idées sont exposées sans expliquer qu'elles sont révélatrices d'un hiatus entre l'impact individuel objectif sur l'environnement des classes aisées et leur propension à se dire mobilisées pour la défense de l'environnement.

- Autre écueil possible : le document a parfois été utilisé pour une simple description de l'existence d'une stratification sociale mais la notion de justice sociale a été oubliée en chemin.

Document 2 – Pratiques environnementales selon le niveau d'études

Le document 2 était extrait de la même source que le document 1. Il s'agissait d'un extrait du même document INSEE mais, complémentaire au premier document, il introduisait la notion de diplômes et donc de niveau d'instruction en complément de la notion de « niveau de vie ». Le minimum attendu était que les candidat·es utilisent le document pour signaler que les plus diplômés ont plus de chances de faire des gestes pour le climat (aller faire des courses à pied, faire du covoiturage, acheter bio ou de saison) que les moins diplômés. En lien avec le document 1, ce deuxième tableau pointait le paradoxe entre pratiques effectives des plus diplômés et leurs aspirations. Ce paradoxe est semblable à celui observé dans le précédent tableau : les agents diplômés ont plus de chances de faire des gestes environnementaux mais aussi plus de chances de faire des actions très polluantes ou utilisant beaucoup de ressources (plus de 40 minutes de trajets, déplacement en avion, peu ou pas attention à la consommation d'eau au sein du foyer). De plus, les plus diplômés ont plus de chances de ne pas ressentir les conséquences du changement climatique, car ils peuvent avoir recours à des solutions *ad hoc* (climatisation par exemple).

Un petit bonus était donné aux copies qui ont remarqué que les gestes que font les plus diplômés sont les gestes les plus faciles à faire en lien avec leurs conditions matérielles (disposant de plus de revenus, ils peuvent dépenser plus d'argent dans la nourriture, plus urbains donc plus facile de faire du vélo ou les courses à pied...). Cela permettait d'introduire l'idée que la préoccupation pour l'écologie s'inscrit aussi dans le prolongement de modes de vie et dans des conditions d'existence matérielles concrètes.

Pièges ou contresens courants sur le document 2 :

- De nombreuses copies font l'amalgame entre le niveau de vie et le niveau de diplôme. En conséquence, la lecture des documents 1 et 2 n'a pas toujours été suffisante.
- A l'inverse, une lecture trop peu critique du document 2 conduisait à assimiler niveau de diplôme élevé et comportement vertueux. On trouve dans certaines copies des passages parfois

très méprisants critiquant les pratiques - réelles ou potentielles si le revenu augmentait - des moins diplômé.es, sans aucune prise en compte des émissions réelles de chaque groupe.

De sorte que beaucoup de copies se servent de ce document pour conclure à la nécessité pour l'État de mener des politiques d'éducation, de sensibilisation aux problèmes environnementaux pour favoriser des modes de consommation écologiques, ce qui révèle souvent une conception un peu misérabiliste des classes populaires qui n'agiraient pas en faveur de l'écologie par simple ignorance ou incompréhension des enjeux environnementaux sans prendre en compte les contraintes liées au mode de vie, aux revenus et aux lieux d'habitation. Or, le document 8 permettait de montrer que dans certaines conditions des mobilisations des classes populaires en faveur de l'environnement peuvent émerger à partir du moment où l'environnement n'est pas uniquement perçu comme une entité abstraite à protéger, mais bien comme un territoire habité. Certaines bonnes copies interrogent la nature du rapport sensible à l'environnement et les conditions suivant lesquelles les enjeux environnementaux peuvent être construits comme objets de mobilisations collectives.

Document 3 – Émissions de gaz à effet de serre par décile de niveau de vie

Le document 3 était extrait d'une note de l'ADEME rédigée en 2019 par Paul Malliet, Ruben Haalebos et Emeric Nicolas et intitulée « La fiscalité carbone aux frontières : ses impacts redistributifs sur le revenu des ménages français ». Il reprenait des données de l'INSEE de 2011 pour proposer une représentation graphique des émissions des gaz à effet de serre par décile de niveau de vie. Le minimum attendu en termes de lecture redoublait les résultats des documents 1 et 2 : l'empreinte carbone augmente significativement à mesure que l'on monte dans les déciles (multiplication apparente par plus de deux). Mais il s'agissait aussi de prêter attention à la façon dont le diagramme décomposait les postes de consommation pour chaque décile. Une note de lecture assez longue distinguait les émissions directes et les émissions indirectes. Elle donnait aussi une définition des émissions grises. Le diagramme incorporait aussi les APU, les émissions liées à la consommation de services publics qui avaient été uniformément distribuées pour chaque décile (ce point-là pouvait être discuté). Dans le meilleur des cas, il était attendu au moins que les candidat.es expliquent les intentions derrière le graphique et discutent du mode de calcul proposé.

Pièges ou contresens courants sur le document 3 :

- Le document montre que l’empreinte carbone croît avec le revenu. Il était donc périlleux d’utiliser ce document pour justifier l’organisation d’un transfert de richesse des plus aisés vers les moins aisés, dans un souci de justice sociale et de préservation de l’environnement.

- Le document distingue émissions directes ou indirectes. Certaines copies ont fait l’impasse sur cette distinction or elle est ici centrale. Les émissions directes sont entièrement concentrées dans la partie 1 du diagramme pour chaque décile. Donc la partie intitulée transports n’évoque pas les émissions directes de gaz à effets de serre des transports motorisés empruntés par les enquêtés mais le CO₂ qu’a supposé la fabrication et l’importation de ces véhicules.

Document 4 – Projections anticipant les effets de la fiscalité carbone

Le document 4 était un extrait d’un *working paper* rédigé par Audrey Berry et Eloi Laurent en 2019 et intitulé « Taxe carbone, le retour à quelles conditions ? ». Le diagramme était intitulé « Impact de la hausse de taxe carbone selon les déciles de revenu ». Il montrait les effets d’une éventuelle augmentation de la taxe carbone sur les revenus. Il illustrait le fait qu’une augmentation de la taxe entraîne mécaniquement un surcoût plus important par rapport à leurs revenus pour les ménages du premier décile. Le minimum attendu était que les candidat·es évoquent le fait que le premier décile supporterait un surcoût face à une taxe carbone revisitée presque trois fois supérieur en proportion que le dernier décile. Le diagramme invitait aussi à une lecture distinguant la taxe carbone transport et la taxe carbone logement. Il fallait aussi préciser que le diagramme ne mesurait pas les effets de l’introduction d’une taxe mais son passage de 44,6€/tCO₂ à 55€/tCO₂.

Pour aller plus loin : ce document était important car il permettait – croisé avec le document 5 – d’introduire la question de la fiscalité et du rôle de l’État dans la copie. En reliant “la défense de l’environnement” à la “lutte contre le changement climatique”, ces deux documents permettaient d’introduire des développements en termes d’externalité négative et de différence entre coût social et coût privé. Les meilleures copies ont abordé les outils à disposition de la puissance publique pour résoudre ce problème : la norme/interdiction, la taxe pigouvienne et le marché des quotas. Du point de vue de la justice sociale, la norme ou l’interdiction apparaissent comme l’outil le plus égalitaire, en ce qu’ils concernent tous les agents au même

titre. On peut même envisager des dérogations ou dispositifs allant dans le sens d'une plus grande équité en prenant en compte les contraintes pesant sur les individus pour s'adapter à cette norme. On pense par exemple à des subventions pour l'achat de véhicules électriques à destination des ménages à bas revenus pour faire face à une prochaine interdiction des ventes de véhicules thermiques. Pourtant, comme en témoigne ce diagramme, c'est plus souvent l'outil de la taxe pigouvienne qui est mis en avant pour résoudre les problèmes d'externalité, en raison de sa supposée plus grande efficacité économique. En faisant augmenter le prix de vente des biens intensifs en gaz à effet de serre, la taxe réduit leur consommation, ce qui doit permettre d'atteindre l'optimum social. De prime abord, la taxe carbone est également égalitaire puisqu'elle s'applique uniformément. Les ménages les plus riches, qui consomment plus que les ménages plus modestes, paient des montants absolus de taxe plus élevés. Mais le diagramme en introduisant la question de la proportion du revenu prélevé par rapport au revenu disponible amène aussi à relativiser ce point de vue et à revisiter la notion de justice sociale en lien avec la proportionnalité des revenus à disposition. En raison de structures de consommation différentes en fonction des revenus, la taxe carbone pèse relativement plus sur les ménages les plus modestes. En effet, ils sont souvent ruraux, habitant des logements peu efficaces énergétiquement, contraints dans leurs déplacements quotidiens et dépendants de la voiture. Rapportés à leur revenu, les ménages modestes émettent plus de GES que les ménages riches et consacrent donc une plus grande part de leur revenu à la taxe carbone. Pour aller plus loin, certaines copies ont aussi utilisé ce document pour introduire d'autres idées :

- Certains candidats ont soulevé le paradoxe de cet état de fait : les ménages des déciles les plus aisés ont peut-être plus de possibilité de choisir leur consommation. Ils pourraient avoir recours plus fréquemment à une voiture électrique car ils en ont les moyens, contrairement aux premiers déciles par exemple.

- D'autres candidats ont bien souligné que la taxe carbone était surtout un des outils possibles pour remplir un objectif plus général : la modification des comportements. Ils ont avancé l'idée qu'un seul outil de la politique environnementale ne peut remplir tous les objectifs assignés à la fiscalité (principe de Tinbergen) ; d'où la nécessaire utilisation d'instruments complémentaires et de mesures compensant certains effets anti-redistributifs de la politique climatique.

Pièges ou contresens courants sur le document 4 :

- Certains candidat·es ont commis l'erreur de confondre la lecture des déciles entre 1 et 10. Ils ont aussi parfois mal interprété le sens des chiffres malgré la présence d'une note de lecture. Certains ont aussi perdu de vue qu'il s'agissait d'une projection et non d'un état de fait.

Document 5 – Les politiques publiques environnementales et les enjeux de redistribution

Le document 5 est un extrait d'un texte d'Emilien Ravigné paru en 2020 dans *Regards croisés sur l'économie* et intitulé « Quels impacts distributifs des politiques environnementales ? ». Il évoque le dispositif du lump-sum, un chèque versé à tous les ménages afin de compenser les effets de la taxe carbone tels qu'ils sont évoqués par le document 4. Le minimum attendu était que les candidat·es mobilisent ce texte pour évoquer l'existence de solutions visant à compenser les effets de la taxe carbone sans pour autant annuler tous les effets de celle-ci. Ce document permettait d'ouvrir la question du rôle de l'État et des politiques publiques au-delà de la seule taxation directe. Il était possible à partir de ce texte d'aborder l'éventail possible des modes de régulation de l'État en matière environnementale (subventions pour la rénovation énergétique par exemple) mais aussi plus largement les normes et les dispositifs enserrant l'activité industrielle.

Certaines copies ont aussi souligné que le lump-sum jouait sur les inégalités de revenus mais ne prenait pas en compte les possibilités de transformation des modes de vie, notamment en matière de transport.

Pièges ou contresens courants sur le document 5 :

Certains candidat·es ont commis une erreur de logique très courante : ils ont présenté le lump-sum avant d'expliquer le mécanisme de la taxe carbone, qui génère les revenus distribués sous forme de chèque lump-sum par la suite. Les documents 4 et 5 étaient liés.

Document 6 – Les déterminants sociaux du vote écologiste

Le document 6 est un article paru dans les *Cahiers du Cevipol* en 2018 et qui porte sur l'électorat des partis verts européens. Dans ce texte Caroline Close et Pascal Delvit montrent que les verts sont ancrés dans un électorat de gauche qui tentent d'allier justice sociale et défense de l'environnement. Il était attendu au minimum que les candidat·es précisent que le profil sociologique des électeurs verts partage des traits communs dans plusieurs pays

européens : jeune, féminisé, urbain, peu religieux, plus diplômé. En reliant ces données à la question plus générale de la justice sociale, il était possible de préciser que le profil des électeurs écologistes était inscrit dans une certaine sociologie et ne regroupait pas spécialement les individus exposés à la précarité économique. Mais ce propos devait rester nuancé tant le portrait-robot de l'électeur n'est qu'esquissé dans l'article.

Pièges ou contresens courants :

- Dans certaines copies, ce document a été utilisé dans un discours programmatique : comment favoriser le vote écologiste afin de concilier justice sociale et défense de l'environnement ? Le document devait surtout être utilisé en discussion avec le document 2 et le document 7.

Document 7 - Une alliance entre agriculteurs et militants écologistes dans une mobilisation contre l'usage des pesticides

Le document 7 était un article publié dans la revue *Politix* en 2015 par Jean-Noël Jouzel et Giovanni Prete. Intitulé « Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides : émergence et évolution d'une coalition improbable », il visait à montrer une configuration sociale spécifique où des travailleurs du monde agricole s'allient à des experts sur un enjeu spécifique. Le texte permettait de dépasser l'opposition binaire faisant de l'écologie une cause des classes supérieures et de la justice sociale un combat localisé dans le bas de l'échelle sociale. Il était attendu que les candidat·es utilisent le texte pour montrer les tensions internes au monde agricole sur les enjeux phytosanitaires et pour illustrer la façon dont les enjeux de santé au travail pouvaient venir percuter les divisions ordinairement mobilisées dans les débats médiatiques sur les enjeux environnementaux. Certaines copies de qualité ont profité du texte pour développer la question des capacités (A. Sen) et/ou les enjeux posés par la mobilisation autour des causes environnementales d'acteurs ordinairement éloignés du champ politique. La sociologie des mouvements sociaux permettait d'analyser plus finement les ressorts propres à certaines mobilisations environnementales, souvent identifiées comme des NMS (nouveaux mouvements sociaux), c'est-à-dire portées par des valeurs post-matérialistes, et reposant sur des modes d'actions moins institutionnalisés et davantage spectaculaires afin d'attirer l'attention des médias. Le document montre à la fois qu'une organisation comme Générations Futures, que l'on classerait volontiers parmi les NMS, rompt avec ce répertoire d'action en s'alliant avec un mouvement social plus classique où il est question de défendre une profession en négociant directement avec les pouvoirs publics. Il permet également de nuancer/critiquer

la lecture sociologique des NMS car Phyto-victimes reprend des thèmes mobilisés dans les luttes classiques, et fait état d'une institutionnalisation par sa proximité avec les pouvoirs publics. D'autres copies ont fait allusion à la capture du régulateur et l'enfermement dans le productivisme d'une certaine cause syndicale qui "monopolise" la référence à l'intérêt général au nom de la sauvegarde de l'emploi et du secteur agricole dans son ensemble.

Pièges ou contresens courants sur le document 7 :

- Il fallait éviter de présenter tous les agriculteurs comme des "classes populaires" : rien ne nous indique que les exploitants agricoles mentionnés ne soient pas de grands propriétaires terriens (ce serait d'ailleurs les plus proches de la FNSEA), donc pas forcément des agriculteurs pauvres. Les copies qui utilisent *a minima* ce document ne font qu'évoquer la contradiction qu'il renfermerait entre droit sociaux (syndicalisme agricole) et cause environnementale ; sans voir comment les divisions du monde syndical sont articulées aux divisions du monde économique.

Document 8 – Sentiment de relégation, inégalités sociales et mobilisations au nom de la justice environnementale

Le document 8 était un extrait d'un article de Valérie Deldrève paru dans la revue de l'OFCE en 2020 et intitulé « *La fabrique des inégalités environnementales en France. Approches sociologiques qualitatives* ». Ce texte était important car il permettait de revisiter la notion de justice sociale en y introduisant de nouvelles dimensions. Il évoque différents conflits spatiaux dans la région de Marseille et le sentiment d'injustice sociale qui frappe les habitants de la Cayolle et de différentes zones aux prises avec des enjeux de pollution industrielle.

Il était pertinent de prendre appui sur ce document pour lier la question environnementale à celle des inégalités sociales en utilisant les concepts d'inégalités environnementales et de ségrégation spatiale afin d'initier une réflexion plus large du sujet englobant la question des conditions de vie. En l'espèce, les inégalités environnementales se définissent autour d'un cadre de vie de qualité, de l'accès à des aménités environnementales ou de nuisances et pollutions subies du fait de la proximité d'un site polluant (usine, déchetterie, aéroport, autoroute, etc.) ; elles se cumulent avec certaines inégalités sociales (revenus, logements, capital culturel, par ex.) qui réduisent les capacités d'action des habitants.

Il était aussi possible de relier ce document au document 7 : tenter de réduire les inégalités environnementales suppose de penser aux possibilités de développer des stratégies d'*empowerment* de la part des habitants (créer des communautés d'intérêt, association). La justice environnementale se définit à la fois en termes de justice redistributive et de justice participative (au sens des capacités d'A. Sen).

Pièges ou contresens courants sur le document 8 :

- Certaines copies n'ont pas suffisamment pris en compte le document et l'ont limité à un argument du type « les classes populaires habitent dans des zones dégradées », perdant de vue le propos principal qui pointe les capacités de mobilisation nouvelles autour de ces enjeux des acteurs dominés.

Conseils méthodologiques et remarques sur les copies

Rédiger la dissertation implique au préalable l'identification de l'énigme à résoudre dans le domaine des sciences sociales et la formulation d'un plan qui aborde les divers aspects du sujet, tout en faisant appel à des travaux classiques et contemporains en sociologie et en économie. Il est essentiel que les candidat·es lisent attentivement le dossier documentaire, car il éclaire la question posée en fournissant des pistes de discussion. Cette année, les documents fournis offraient des indications assez claires. Ils abordaient la répartition socialement différenciée des pratiques respectueuses de l'environnement, des émissions de CO₂, différentes configurations possibles où justice sociale et environnement trouvaient à être débattues. Ils soulevaient également la question de la conception quelque peu unilatérale des rapports entre productivisme économique et justice sociale. Ils invitaient à sortir d'une approche dichotomique opposant sans nuance l'objectif de réduction des inégalités sociales aux objectifs de défense de l'environnement. La dimension fiscale était également abordée, avec les débats autour des *lump-sum* et des chèques carburants. Tous ces documents offraient autant de perspectives de lecture du sujet, que les candidat·es doivent prendre en compte. Ils encourageaient l'utilisation de théories, d'auteurs et de références issues des sciences sociales, tout en offrant aux candidat·es l'opportunité de démontrer leurs compétences analytiques. Il est primordial de savoir exploiter au mieux les informations fournies par les documents.

L'épreuve de sciences sociales requiert également la mise en œuvre d'une argumentation qui identifie avec précision les principaux défis sociologiques et économiques soulevés par le sujet. Contrairement à une dissertation en science politique, elle n'a pas besoin de suivre une structure

ternaire "Idéal / Problèmes actuels / Solutions possibles" dans son plan. Bien que la dimension prescriptive puisse apparaître en conclusion, elle ne doit pas constituer la structure centrale de la problématisation ou d'une section entière du texte. Les meilleures copies parviennent rapidement à mettre en évidence la tension recherchée grâce à la proximité de notions classiques en économie et en sociologie présentes dans l'énoncé même du sujet. Cette année, les notions d'environnement et de justice sociale étaient centrales, tandis que l'année précédente, la notion d'éducation était mise en relation avec celle de rentabilité. Souvent, les sujets sont conçus de manière à puiser dans différentes parties du programme, et surtout à mettre en dialogue des méthodes de raisonnement complémentaires provenant de différentes disciplines. Il n'est pas nécessaire de présenter les documents individuellement dans l'introduction. De plus, il est maladroit de discuter chaque document l'un après l'autre dans la copie. L'omission d'un document du dossier n'est pas systématiquement pénalisée. En revanche, les axes de lecture suggérés par les documents sont généralement pertinents, car ils aident les candidat·es à cibler les questionnements soulevés par la question globale.

Le jury souligne que la problématisation doit éviter la simple récitation du programme ou des cours. Les références utilisées doivent appuyer la problématisation énoncée en introduction. Un excès de références et de "name-dropping" peut nuire à la clarté de la problématisation. Cette année beaucoup de copies ont à nouveau cherché à impressionner les correcteurs par un foisonnement des références mais celles-ci étaient trop souvent cosmétiques ou sans lien avec le sujet. Une référence doit être mobilisée en lien avec l'argument principal de la sous-section concernée. Idéalement, il faut être capable *a minima* de présenter le courant de l'auteur ou de disposer d'une culture minimale en histoire des sciences sociales pour situer la référence dans les débats de son époque en quelques mots. Trop souvent les auteurs sont présentés comme intemporels. Sans que cela soit systématique, les références bibliographiques gagneraient à être présentées en rendant justice aux controverses intellectuelles propres à leur époque.

Certaines candidat·es prennent le temps de dessiner des graphiques ou des modèles. Les mêmes remarques s'appliquent ici que pour les mentions d'auteurs. Il faut que le graphique et le modèle dessinés soient en lien avec l'argument énoncé dans la section de la dissertation où il surgit. Il ne sert à rien de réciter tous les modèles que l'on connaît. Il faut sélectionner un ou deux modèles qui sont en lien avec le développement principal. Mieux vaut une copie sans graphiques que des graphiques mal dessinés ou hors sujet. Le graphique est surtout utile s'il

permet d'éviter un long développement. Il doit comporter un titre et une légende et être inséré dans la copie au bon endroit.

Les autres conseils des rapports précédents demeurent pertinents : il est préférable de définir correctement les termes du sujet dès l'introduction, d'identifier la tension ou l'énigme de sciences sociales posée par le sujet avant de présenter les références. Est-il possible que les termes proposés aient plusieurs définitions ? Comment sont-ils discutés en économie et en sociologie ? Quels domaines de questionnement les termes du sujet ouvrent-ils ? La problématique ayant été posée en introduction, chaque partie du plan doit contribuer à apporter un nouvel élément de réponse. Il faut éviter les répétitions et proposer une progression logique dans le raisonnement. Le jury encourage les candidat·es à clarifier, sur brouillon, le lien entre la problématique introduite et le contenu de chaque partie. De nombreuses copies perdent leur question centrale en cours de route, voire changent de problématique. Enfin, il ne faut pas oublier ou « bâcler » la conclusion. Un certain nombre de copies négligent la solidité de leur troisième partie et sont sans terminus analytique. La gestion du temps de l'épreuve est essentielle, et l'argumentation doit être soutenue tout au long de la copie. Pour rappel, les ratures ne sont pas sanctionnées car le système de numérisation des copies empêche d'utiliser du blanc correcteur. En revanche, il faut veiller à ce que l'écriture reste lisible. Certaines copies ont multiplié les anglicismes : impacter (ex : ils impactent le plus le dérèglement climatique), solutionner (ex : solutionner les problèmes). Une copie a même fait un développement en trois points : 'blaming', 'shaming' et 'naming'. Si les textes des documents du corpus ne s'encombrent pas toujours de précautions dans l'importation de concepts anglophones, ces anglicismes produisent souvent un appauvrissement du raisonnement et donnent le sentiment aux candidat·es qu'ils peuvent faire l'économie d'une définition de certains termes.

Ces remarques faites, le jury félicite toutefois à nouveau les candidat·es pour la qualité générale de leur orthographe, de leur syntaxe et de leur écriture. Dans l'ensemble, les copies sont bien rédigées, compte tenu du contexte d'une épreuve en temps limité.